



**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MERCREDI 26 JANVIER 2011  
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE COINSINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

Après ajout des points 2 et 7 à l'ordre du jour par Monsieur le Président, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil Intercommunal de l'AISE.
3. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2010.
4. Communication du Bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction concernant le crédit d'étude lié à l'extension du Collège de l'Esplanade – préavis n° 008/2010.
7. Préavis du Comité de Direction pour une demande de crédit extra budgétaire 2011 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 009/2010.
8. Nomination d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances et nomination d'un (e) Vice-président (e).
9. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 19 présents, 3 excusés et 3 absents

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

**Point 2**                    **Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil Intercommunal de L'AISE.**

Madame Chantal Binetti, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de Duillier, est assermentée par le Président.

Monsieur Stéphane Gabriel, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de Marchissy, est assermenté par le Président.

Monsieur Samuel Grosclaude, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de Longirod, est assermenté par le Président.

**Point 3 Pièce 153 Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2010**

Personne n'en demande la lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Les personnes qui n'étaient pas présente se sont abstenues de voter.

**Point 4 Communications du bureau**

Pas de communications.

**Point 5 Communications du Comité de Direction**

Monsieur Didier Lohri excuse Monsieur Frédéric Ishi et Monsieur Martin Bryner pour leur absence à la séance de ce soir.

**Point 6 Préavis du Comité de Direction concernant le crédit d'étude lié à l'extension du Collège de l'Esplanade – préavis n° 008/2010.**

Pièce 155 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 008/2010 par Monsieur Didier Lohri.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accorder un crédit d'études de CHF 310'400.00 (38,8% de CHF 800'000.00), de le financer au moyen du fond réserve pour le renouvellement du mobilier. Cet emprunt sera remboursé au fond de réserve pour le renouvellement du mobilier par le crédit de construction.

Pièce 156 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances de l'AISE sur le préavis n° 008/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances de l'AISE recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 008/2010 tel que présenté.

Questions/remarques

Pièce 154 Monsieur Didier Lohri répond à l'échange de mail entre la Municipalité de Le Vaud et le CoDir concernant le coût des terrains. Il a été expliqué à la commission de gestion et finances qu'au stade actuel de l'étude, nous avons quelques pistes concernant le coût du terrain et que cela sera finalisé en même temps que le crédit de construction. Il paraît évident au CoDir de l'AISE que ce terrain, mis à disposition par la commune de Begnins, doit être pris en considération par rapport à ces constructions et sera inclus dans les frais de l'Esplanade. Il demande à la commune de Le Vaud si celle-ci est satisfaite par cette réponse ?

Monsieur Serge Beck répond que la commune de Le Vaud n'est pas satisfaite par la réponse de Monsieur Didier Lohri car ce terrain peut très vite être cher. Il y a plusieurs méthodes pour valoriser un terrain et il faut fixer un loyer avant de voter les CHF 300'000.00 pour ce crédit d'étude. La commune de Le Vaud est favorable à ce crédit d'étude mais elle a besoin de plus de précisions sur la fixation du loyer du terrain.

Monsieur Didier Lohri répond qu'à ce stade de l'étude, analyser la problématique du rendement du terrain semblait être prématurée car il y a

d'autres analyses à faire sur tous les autres bâtiments mis à disposition par la commune de Begnins. Il semble important de voir qu'il y a une répartition claire des besoins en m<sup>2</sup> de l'AISE et de la commune de Begnins. Ce soir il n'est pas possible de donner une réponse plus claire.

Monsieur Serge Beck trouve cette situation regrettable et rappelle que les loyers abusifs pratiqués par la commune de Gland ont été un des éléments qui a déclenché la construction d'un établissement scolaire sur la commune de Begnins. Il espère que la commune de Begnins sera honnête.

Monsieur Didier Lohri rappelle que le calendrier rester le même, présenter le crédit de construction avant la fin de cette législature afin de partir sur des bases solides. Ensuite, il y aura toutes les procédures de marché public-

Monsieur le Président donne des précisions sur le préavis de la commission de Gestion et des Finances. Dans le préavis, les deux étapes sont présentées mais le crédit d'étude demandé ne comprend que la première étape. Dans le dernier paragraphe, au sujet des terrains, les parcelles concernées sur la commune de Begnins sont amorties et certains ne le sont pas car récemment acquis par la commune.

Monsieur Serge Beck demande ce qu'il en est avec les baux en cours avec les locataires actuels?

Monsieur Didier Lohri répond qu'il y a un délai et un arrangement qui a été trouvé entre le locataire et la commune de Begnins et donc le premier point est traité et terminé.

Monsieur le Président précise que le délai pour le locataire est non prolongeable et peut occasionner un report maximum de 6 mois pour les travaux.

Monsieur Daniel Ruchonnet demande qui a donné ce délai au locataire ?

Monsieur le président répond que c'est le préfet qui a donné ce délai en commission de conciliation, ceci après séance de conciliation en présence l'ASLOCA.

Monsieur Didier Lohri précise qu'il n'y a pas plus d'informations à donner de ce côté.

Monsieur Didier Lohri rappelle que le CoDir a pris soin de choisir des membres de tous les horizons pour se faire représenter, soit Monsieur Frédéric Ischi, Monsieur Didier Lohri et Madame Gisèle Renzi; de son côté la commune de Begnins est représentée par Madame Deborah Gervaix, Monsieur Eric Haldemann, Monsieur Antoine Nicolas. Le Directeur de l'Esplanade et un doyen sont adjoints au travail du suivi de la construction.

## Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 008/2010.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accorder un crédit d'études de CHF 310'400.00 (38,8% de CHF 800'000.00), de le financer au moyen du fond réserve pour le renouvellement du mobilier. Cet emprunt sera remboursé au fond de réserve pour le renouvellement du mobilier par le crédit de construction.

## Point 7

### **Préavis du Comité de Direction pour une demande de crédit extra budgétaire 2011 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 009/2010.**

Pièce 157 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 009/2010 par Monsieur Didier Lohri.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le crédit extra budgétaire :

- pour le compte 100.3151 informatique d'un montant de CHF 6'060.00
- pour le compte 220.3522 finance d'écolage d'un montant de CHF 75'035.00

de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2011.

Pièce 158 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 009/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission des Finances de l'AISE recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 009/2010 tel que présenté.

### Questions/remarques

Monsieur Antoine Nicolas donne une correction à effectuer à la page 1 dernier paragraphe du préavis soit : le coût de l'écolage se monte à CHF 3'020.00 pour le primaire et CHF 3'976.00 pour le secondaire.

## Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 009/2010.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le crédit extra budgétaire :

- pour le compte 100.3151 informatique d'un montant de CHF 6'060.00
- pour le compte 220.3522 finance d'écolage d'un montant de CHF 75'035.00

de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2011.

**Point 8**                    **Nomination d'un membre suppléant à une commission et nomination d'un vice-président (e)**

Monsieur Samuel Grosclaude est élu membre suppléant à la commission de gestion et finances à l'unanimité.

Monsieur Stéphane Gabriel est élu Vice-président du Conseil Intercommunal de l'AISE à l'unanimité.

**Point 9**                    **Divers et propositions individuelles**

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le Conseil communal de Begnins s'est réuni et que le préavis a été reporté à la séance du 15 février 2011.

Séance levée à 20h42.

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht